

2020-UNAT-1072, Nadeau

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que UNDT n'avait pas dépassé sa juridiction en confirmant qu'un appel contre l'ordonnance n'a eu aucun effet de suspension et a rendu un jugement sur le fond alors qu'un appel contre l'ordonnance contestée était toujours en suspens avec unat. Unat a jugé que UNDT ne s'est pas commis en refusant de tenir une discussion supplémentaire en gestion de cas ou à considérer des preuves supplémentaires car l'appelant n'a pas fourni une raison adéquate et convaincante pour laquelle ses demandes de preuves supplémentaires ou de nouvelles discussions de gestion des cas n'ont pas été prises plus tôt dans le processus ainsi que la pertinence des preuves sur la détermination de l'affaire. Sur l'affirmation de l'appelant selon laquelle le sous-secrétaire général du Département de la gestion (USG / DM) n'avait pas le pouvoir de prendre la décision contestée, Unat a jugé que, alors que Undt a commis une erreur en appliquant ST / SGB / 2019/2 qui était Pas en effet à l'heure pertinente, le cadre juridique en vigueur à l'époque (ST / SGB / 2015/1) a fourni l'autorité à l'USG / DM de mettre fin aux rendez-vous au niveau de l'appelant. Unat a jugé que UNDT ne s'est pas trompé pour décider que la résiliation, basée sur des performances insatisfaisantes, était légale et n'était pas entachée par un motif inapproprié. Unat a jugé que l'allégation de l'appelant selon laquelle les références de l'UNDT à l'incapacité antérieure de son avocat à se conformer aux ordonnances de l'UNDT et que le code de conduite étaient discriminatoires ou indicatives de biais n'étaient pas corroborées par des preuves. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de résilier sa nomination continue. Par ordonnance n ° 184 (NY / 2019), UNT a rejeté les demandes du demandeur pour une audience orale et pour la production d'un document écrit et des délais prolongés pour le dépôt de soumissions de clôture. Le demandeur a ensuite demandé à UNT de suspendre l'exécution de l'ordonnance n ° 184. Dans le jugement n ° UNT /

2020/013, UNT a rejeté la demande du demandeur et n'a pas suspendu l'exécution de l'ordonnance. UNAT a rejeté la demande de fond concernant la résiliation au motif que la décision contestée était légale, jugeant que le décideur possédait le pouvoir de résilier la nomination continue; La résiliation de la nomination de la demande avait suivi la procédure appropriée et le demandeur n'avait pas étayé que la décision de résilier sa nomination continue a été entachée par des motifs inappropriés.

Principe(s) Juridique(s)

Un appel interlocutoire n'est créable que dans les cas où UNDT a clairement dépassé sa juridiction ou sa compétence. Un appel interlocutoire ne suspend pas la procédure à l'UNDT.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

Neve

Applicants/Appellants

Nadeau

Entité

BSCI

Numéros d'Affaires

2020-1378

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Jun 2022

President Judge

Juge Neven

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Nomination pour une durée indéfinie

Appel interlocutoire ou intérimaire / Appel de l'ordonnance du TCNU auprès de l'TANU

Exécution de l'ordonnance dans l'attente du recours

Gestion de la performance

Licenciement (de nomination)

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/5

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2019/2

Règlement du personnel

- Article 9.3

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1
- Article 7.5

TCNU Règlement de procédure

- Article 18.1
- Article 18.3
- Article 18.5

TCNU Statut

- Article 11.3

Jugements Connexes

UNDT/2020/013

2014-UNAT-487

2015-UNAT-579

2015-UNAT-594

2018-UNAT-849

2018-UNAT-870

2019-UNAT-896

2019-UNAT-974

2020-UNAT-1058

2019-UNAT-975

2010-UNAT-005

2010-UNAT-008

2010-UNAT-011

2010-UNAT-062

2011-UNAT-160